

COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM, HAUT-RHIN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2026**

Le 15 janvier 2026, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de M. Alain ZEMB, Maire.

Date de la convocation : 9 janvier 2026

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3ème Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4ème Adjoint, M. Henri BRUNNER, Mme Danielle SCHMITT, M. Bernard VOGEL, MM. Patrick MAURER, Benoit DIEMER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Albert JORDAN, Stella COUSIN, Céline HALTER, Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS : Benoît GOETSCH a donné procuration à Gabrielle RIETSCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

Le Maire donne lecture des procurations, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2025
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Convention de gestion de crue
- 5) Finances Locales – Autres – Compte 6745
- 6) Finances Locales – Autres – Compte 6238
- 7) Autres domaines de compétences - Motion
- 8) Divers

Paraphes du Maire

AZ

LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2026
--

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZEMB Alain	Maire		
RIETSCH Gabrielle	1 ^{er} adjoint		
GOETSCH Benoît	2 ^{ème} adjoint	A donné procuration à Gabrielle RIETSCH	
BLUNTZER Christelle	3 ^{ème} adjoint		
MIESCH Gilles	4 ^{ème} adjoint		
BRUNNER Henri	Conseiller municipal		
JORDAN Albert	Conseiller municipal	Excusé	
SCHMITT Danielle	Conseillère municipale		
VOGEL Bernard	Conseiller municipal		
COUSIN Stella	Conseillère municipale	Excusée	
HALTER Céline	Conseillère municipale	Excusée	
MAURER Patrick	Conseiller municipal		
DIEMER Benoit	Conseiller municipal		
TEMPE Morgane	Conseillère municipale	Excusée	
MANGIN Adeline	Secrétaire		

Le Maire donne lecture des procurations, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

POINT N°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Adeline MANGIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Adeline MANGIN, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N°2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N°3 UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 04 juin 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT N°4 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – AUTRES – CONVENTION DE GESTION DE CRUE**APPROBATION DE LA CONVENTION DE SURVEILLANCE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE MEYENHEIM-SUNDHOFFEN RD, POUR LA COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM ET LE SYNDICAT MIXTE DE L'ILL**

Des modifications réglementaires, impose au syndicat mixte de l'ill de déposer un dossier de régularisation de digue en système d'endiguement auprès des services de l'Etat. Ces derniers vont ainsi autoriser/régulariser l'existence de l'ouvrage. Sans cela, la réglementation demande à ce que l'ouvrage soit supprimé. L'Etat demande notamment de justifier de la surveillance de l'ouvrage.

La convention ci-annexée a pour but de régler les conditions techniques et financières de la surveillance des ouvrages entre la commune de NIEDERHERGHEIM, le syndicat mixte de l'ill et RIVIERES de Haute-Alsace (RHA), via le document d'organisation présenté aux élus.

La commune désignera une personne référente que RHA pourra joindre à tout moment afin de déclencher la surveillance. Ce contact est M. Albert JORDAN, N° tel 06.78.58.81.08. Si cette personne est amenée à changer, le nouveau contact sera transmis à RHA.

La commune s'organise ensuite pour patrouiller les ouvrages par équipe de deux et faire remonter les désordres éventuels à RHA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver cette convention ;
- d'autoriser M. Le Maire à la signer.

POINT N°5 FINANCES LOCALES – AUTRES – COMPTE 6745

Le Maire récapitule les différents bons cadeaux offerts dans l'année dans le tableau ci-dessous :

Occasion	Bénéficiaires	Montants	Commentaires
Maisons Fleuries	Lauréats du concours	30€ - 25€ - 20€	Montant attribué en fonction du palmarès
Mariages	Habitants du village se mariant à Niederhergheim	Box cadeau d'une valeur de 30€	
Sportif Méritant	Adhérents à une association du village	25€ par sportif (plafonné à 250€ par équipe)	Offert lors d'une mise à l'honneur
Noël	Personnel communal	70€ par agent	Offert si le repas de Noël ne peut pas avoir lieu
Manifestations diverses	Musiciens / animateurs	50€ par intervenant	
Bénévoles Méritants	Bénévoles d'une association du village avec un parcours remarquable	30€ par bénévole	Offert lors d'une mise à l'honneur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les différents bons cadeaux tels que listés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2026.

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 6745 du Budget Primitif 2026.

POINT N°6 FINANCES LOCALES – AUTRES – COMPTE 6238

Le Maire récapitule les différents cadeaux et paniers garnis offerts dans l'année dans le tableau ci-dessous :

Paraphes du Maire

A2

Occasion	Bénéficiaires	Montants	Commentaires
Fête de Noël des Personnes Agées	1 habitant du village à partir de 70ans	Coffret cadeau d'un montant maximum de 25€	Offert si le repas ne peut pas avoir lieu ou si la personne ne souhaite pas participer au repas dans la salle communale
	2 habitants du village à partir de 70ans et vivant en couple	Coffret cadeau d'un montant maximum de 30€	
Anniversaires	Habitants du village ayant 80 ans, 85 ans et plus (tous les 5 ans)	Panier garni d'un montant maximum de 70 €	A la condition de recevoir la municipalité
Anniversaires de mariage	Habitants du village à partir de 50 ans de mariage (tous les 5 ans)	Panier garni d'un montant maximum de 100 €	A la condition de recevoir la municipalité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les différents cadeaux et paniers garnis tels que listés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2026.

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 6238 du Budget Primitif 2026.

POINT N°7 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - MOTION

Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

À l'occasion du 107^{ème} Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes.

La commune de NIEDERHERGHEIM partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- **La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- **L'autonomie financière et fiscale,** donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;

- **La subsidiarité**, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de NIEDERHERGHEIM s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, **la commune soutient les propositions de l'AMF sur :**

- **Le pouvoir réglementaire local**, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- **Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- **Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses**, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, **le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole.** Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. **A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.**

POINT N°8 DIVERS **Urbanisme****Certificat d'urbanisme**

* Me WALTROSWKI a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour le bien cadastré Section n°4, Parcelle n°31 situé au Schlossacker.

Déclaration Préalable

* KOCH Thierry a déposé une déclaration préalable pour le changement de la porte d'entrée au 12 rue des Œilletts.

* KUENTZ Serge a déposé une déclaration préalable pour un ravalement de façades au 22 A rue de Ste-Croix-en-Plaine.

* KNUCHEL Marc a déposé une déclaration préalable pour le remplacement de la toiture, la création d'un velux et l'isolation extérieure au 19 rue du Château.

 **Remerciements**

Cartes de remerciement :

- Epoux BURGER pour leurs 50 ans de mariage
- Mme Colette ENGASSER pour son anniversaire
- Mme Huguette BRUNNER pour son anniversaire

 **Lettre ouverte du 1^{er} Ministre aux agriculteurs**

Le Maire fait circuler la lettre ouverte du 1^{er} Ministre aux agriculteurs à l'ensemble des élus présents afin qu'ils en prennent connaissance.

 **Panneaux touristiques Société d'Histoire**

Le Maire rappelle la demande de la Société d'Histoire pour l'implantation de panneaux touristiques dans le village.

Il leur avait été conseillé de se rapprocher de la CCCHR qui dispose de la compétence Tourisme sur le territoire.

M. Joseph BURGER informe la Mairie par mail que cette demande ne relève pas de la CCCHR mais bien de la commune. Il souhaite donc un retour et un avis sur sa demande.

Paraphes du Maire

AZ

Les élus souhaitent avoir plus de détails sur le projet avec un exemple d'un panneau et la liste des lieux envisagés. Un mail sera fait à M. BURGER dans ce sens.

Essai circulation routière

Bernard VOGEL souhaite savoir où en est l'étude pour la mise en place d'un essai au niveau de la circulation dans la rue de l'Eglise.

Le Maire valide la proposition de faire un essai. Il reste à réfléchir à ce qui peut être fait.

Bernad VOGEL précise que les seuls « grand gabarit » qui passent sont le camion poubelle et le véhicule des pompiers.

Place PMR rue de Ste-Croix-en-Plaine

Le Maire fait part d'une demande d'un habitant de la rue de Ste-Croix-en-Plaine qui souhaite qu'une place PMR soit matérialisée à proximité de son domicile. Il explique que le fils de cet habitant est transporté quotidiennement par une ambulance et que les places sont souvent occupées ce qui complique les moments de dépose.

Il est proposé de créer une place « dépose minute » limitée à 10 minutes.

La séance est levée à 19 heures et 45 minutes.

Paraphes du Maire

A2.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2026****ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2025
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Convention de gestion de crue
- 5) Finances Locales – Autres – Compte 6745
- 6) Finances Locales – Autres – Compte 6238
- 7) Autres domaines de compétences - Motion
- 8) Divers

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3ème Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4ème Adjoint, M. Henri BRUNNER, Mme Danielle SCHMITT, M. Bernard VOGEL, MM. Patrick MAURER, Benoit DIEMER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Albert JORDAN, Stella COUSIN, Céline HALTER, Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS : Benoît GOETSCH a donné procuration à Gabrielle RIETSCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

La secrétaire de séance
Adeline MANGIN

Le Maire
Alain ZEMB

Paraphes du Maire

AZ

Paraphes du Maire
H Z